

**Commune de PUISEUX-LE-HAUBERGER**  
**COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL**

*Du 17 octobre 2022*

Nombre de Conseillers en exercice : 11

Présents : 08

Votants : 09

Absents : 03

L'an deux mille vingt deux, le 17 octobre, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de Puisseux-le-Hauberger, dûment convoqué le 7 octobre, s'est réuni en séance publique dans les locaux de la Mairie sous la présidence de Bruno CALEIRO, Maire.

Etaient présents : Madame et Messieurs CALEIRO Bruno, LAMBERT Christophe, ARAUJO CORTIJO TORRES Julie, POLIZZI Pascal, RICHE Delphine, HUGUET Clément, LEBRUNET Patrick, FRELAT Sophie

Etaient absents excusés : Mesdames et Messieurs BROVIA Isabelle, CALEIRO Carla, LIENART Quentin

Madame Delphine RICHE a été élu(e) secrétaire de séance.

Procuration de Madame Isabelle BROVIA à Monsieur Pascal POLIZZI

Monsieur le Maire demande aux membres du conseil municipal de bien vouloir ajouter une délibération à l'ordre du jour pour :

- Demander une subvention pour les travaux de création des trottoirs – résidence Beauregard auprès du Département, de la DETR et de la DSIL

Le Conseil Municipal donne son accord afin de rajouter la délibération ci-dessus à l'ordre du jour.

DEPART de Monsieur Christophe LAMBERT à 22 heures 23 à partir de la délibération N° 24

Approbation du procès verbal de la dernière réunion en date du 14 septembre 2022

**I - DEMISSION DE MONSIEUR LOUIS GRACIA**

Monsieur le Maire donne lecture du courrier de Monsieur GRACIA Louis aux membres du Conseil Municipal concernant sa déclaration de démission au poste de conseiller municipal.

Les membres du Conseil Municipal prend acte à l'unanimité de la décision de Monsieur GRACIA Luis

Le Conseil Municipal de PUISEUX LE HAUBERGER ne se trouvant pas en nombre pour délibérer, la séance du 9 septembre 2022 a été reportée au Mercredi 14 septembre 2022 à 16 heures.

**II - FIXATION DU NOMBRE D'ADJOINTS**

Le Conseil Municipal,  
En vertu de l'article L2122.2 du Code Général des Collectivités Territoriales,  
FIXE à QUATRE le nombre d'Adjointes, à l'unanimité.

1. The first part of the document discusses the importance of maintaining accurate records of all transactions and activities. It emphasizes that proper record-keeping is essential for transparency and accountability, particularly in the context of public administration and financial management. The text highlights that without reliable records, it becomes difficult to track expenditures, assess performance, and ensure that resources are used efficiently and effectively.

2. The second part of the document addresses the challenges associated with data collection and analysis. It notes that while modern technology offers powerful tools for data processing, the quality and consistency of the data itself can be a significant barrier. Incomplete or outdated information can lead to flawed conclusions and poor decision-making. The document suggests that organizations should invest in training and infrastructure to improve data management practices and ensure that the information being used is current and accurate.

3. The third part of the document focuses on the role of communication in organizational success. It argues that clear and consistent communication is vital for aligning goals, fostering collaboration, and resolving conflicts. The text points out that many organizational problems arise from a lack of communication or from misunderstandings. By promoting open dialogue and ensuring that all team members are well-informed, organizations can create a more cohesive and productive work environment.

4. The final part of the document discusses the importance of continuous learning and improvement. It states that in a rapidly changing world, organizations must be willing to adapt and learn from their experiences. This involves regularly evaluating processes, seeking feedback, and implementing changes based on what has been learned. The document encourages a culture of innovation and experimentation, where failure is seen as a natural part of the learning process and a source of valuable insights.

### **III - ELECTION DU NOUVEL(LE) ADJOINT(E)**

Etaient présents les conseillers municipaux suivants :

- 1- RICHE Delphine
- 2- ARAUJO CORTIJO TORRES Julie
- 3- CALEIRO Bruno
- 4- POLIZZI Pascal
- 5- FRELAT Sophie
- 6- HUGUET Clément
- 7- LAMBERT Christophe
- 8- LEBRUNET Patrick

Etaient absents les conseillers municipaux suivants :

- 11 - CALEIRO Carla
- 12 - BROVIA Isabelle
- 13 - LIENART Quentin

Monsieur Bruno CALEIRO, Maire a ouvert la séance à l'appel nominal des membres du conseil, a dénombré 10 personnes conseillers présents et constaté que la condition de quorum posée à l'article L.2121-17 du CDGT était remplie.

Il a ensuite invité le Conseil Municipal a procédé à l'élection d'un adjoint. Il a rappelé que, lorsque l'élection d'un adjoint se déroule au scrutin uninominal, celui-ci est élu au scrutin secret et à la majorité absolue parmi les membres du conseil municipal. Si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé au troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu.

Monsieur Pascal POLIZZI est désigné en qualité de secrétaire.

Le Conseil Municipal a désigné deux assesseurs au moins : Monsieur HUGUET Clément et Madame RICHE Delphine

#### **Résultat du 1<sup>er</sup> tour**

Nombre de conseillers présent à l'appel n'ayant pas pris part au vote	0	
Nombre de votants	08	
Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau	0	
Nombre de suffrages blancs	0	
Nombre de suffrages exprimés		8
Majorité absolue	5	
Nombre de suffrages obtenus		
Monsieur HUGUET Clément		8

Proclamation de l'élection de l'adjoint

Monsieur Clément HUGUET a été proclamé adjoint et a été immédiatement installé.

### **IV - DELIBERATION POUR LE VERSEMENT DES INDEMNITES DE FONCTIONS AUX ADJOINTS AU MAIRE**

Vu le Code Général des Collectivités territoriales et notamment les articles L 2123-20 et suivants, Considérant qu'il appartient au Conseil municipal de fixer dans les conditions posées par la loi, les indemnités de fonctions versées aux adjoints au Maire, étant entendu que des crédits nécessaires sont prévus au budget communal.

1. The first part of the document discusses the importance of maintaining accurate records of all transactions and activities. It emphasizes that proper record-keeping is essential for ensuring transparency and accountability in financial operations. This section also highlights the role of internal controls in preventing fraud and errors.

2. The second part of the document focuses on the implementation of robust risk management strategies. It outlines various risk assessment techniques and provides guidance on how to identify, measure, and mitigate potential risks. The text stresses the need for a proactive approach to risk management to protect the organization's assets and reputation.

3. The third part of the document addresses the importance of effective communication and reporting. It discusses the need for clear and concise communication channels and the role of regular reporting in keeping stakeholders informed. This section also touches upon the importance of maintaining accurate financial statements and the role of external auditors in verifying the accuracy of these statements.

4. The fourth part of the document discusses the importance of maintaining accurate records of all transactions and activities. It emphasizes that proper record-keeping is essential for ensuring transparency and accountability in financial operations. This section also highlights the role of internal controls in preventing fraud and errors.

5. The fifth part of the document focuses on the implementation of robust risk management strategies. It outlines various risk assessment techniques and provides guidance on how to identify, measure, and mitigate potential risks. The text stresses the need for a proactive approach to risk management to protect the organization's assets and reputation.

6. The sixth part of the document addresses the importance of effective communication and reporting. It discusses the need for clear and concise communication channels and the role of regular reporting in keeping stakeholders informed. This section also touches upon the importance of maintaining accurate financial statements and the role of external auditors in verifying the accuracy of these statements.

7. The seventh part of the document discusses the importance of maintaining accurate records of all transactions and activities. It emphasizes that proper record-keeping is essential for ensuring transparency and accountability in financial operations. This section also highlights the role of internal controls in preventing fraud and errors.

8. The eighth part of the document focuses on the implementation of robust risk management strategies. It outlines various risk assessment techniques and provides guidance on how to identify, measure, and mitigate potential risks. The text stresses the need for a proactive approach to risk management to protect the organization's assets and reputation.

9. The ninth part of the document addresses the importance of effective communication and reporting. It discusses the need for clear and concise communication channels and the role of regular reporting in keeping stakeholders informed. This section also touches upon the importance of maintaining accurate financial statements and the role of external auditors in verifying the accuracy of these statements.

10. The tenth part of the document discusses the importance of maintaining accurate records of all transactions and activities. It emphasizes that proper record-keeping is essential for ensuring transparency and accountability in financial operations. This section also highlights the role of internal controls in preventing fraud and errors.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide à l'unanimité avec effet immédiat de fixer le montant des indemnités pour l'exercice effectif des fonctions d'adjoints au Maire :

Population (habitants) Taux maximal de l'indice majorée 1027  
De 500 à 999 ..... 10.70

Chaque Adjoint recevra mensuellement 8.25 % de l'indice majoré 1027, à compter de la présente délibération et jusqu'à la fin du mandat. Les crédits sont annuellement prévus à l'article 6531 du budget primitif.

## **V - DELEGATION AUX ADJOINTS**

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, décide à l'unanimité, d'autoriser Monsieur Bruno CALEIRO, Maire, à donner délégation de pouvoirs et de signatures aux adjoints au Maire pour exercer en lieux et place les compétences suivantes :

Monsieur LEBRUNET Patrick (1er adjoint) : Tous les actes administratifs en absence du Maire.

Madame FRELAT Sophie (2ème adjoint) : Affaires scolaires – extra-scolaires, Périscolaires et communication.

Monsieur HUGUET Clément : Travaux, Urbanisme et entretien communal.

Madame BROVIA Isabelle (4ème adjointe) : Comité des fêtes, cultures, manifestations et relation avec les associations de la commune.

Les quatre adjoints ont délégation permanente de pouvoirs et de signatures en ce qui concerne la comptabilité et la gestion financière de la commune (dépenses, recettes, relation avec le Receveur Municipal,.....) et l'Etat Civil depuis le 23 mai 2022, date de leur élection ou de leur confirmation au poste d'adjoint au Maire

## **VI - NOMINATION DES MEMBRES A LA COMMISSION DU PLU (Plan Local D'Urbanisme)**

Monsieur le Maire rappelle la désignation des personnes nommer à la commission du PLU lors d'une précédente séance du Conseil Municipal,

### Membres titulaires

- Monsieur Bruno CALEIRO, Maire
- Madame Delphine RICHE
- Monsieur Patrick LEBRUNET
- Monsieur Quentin LIENART
- Monsieur Alain ZAREMBA
- Madame Sophie FRELAT

### Membres suppléants

- Monsieur Louis GRACIA
- Madame Isabelle BROVIA
- Monsieur Pascal POLIZZI
- Monsieur Clément HUGUET
- Madame Carla CALEIRO
- Madame Julie ARAUJO CORTIJO TORRES

et demande de les modifier à la suite des démissions de Messieurs Alain ZAREMBA et Louis GRACIA.

1. The first part of the document discusses the importance of maintaining accurate records of all transactions and activities. It emphasizes that proper record-keeping is essential for transparency and accountability, particularly in the context of public administration and financial management.

2. The second part of the document outlines the various methods and tools used for data collection and analysis. It highlights the need for standardized procedures to ensure the reliability and consistency of the information gathered.

3. The third part of the document focuses on the role of technology in modern data management. It discusses how digital tools and software can streamline processes, reduce errors, and provide real-time insights into organizational performance.

4. The fourth part of the document addresses the challenges associated with data security and privacy. It stresses the importance of implementing robust security measures to protect sensitive information from unauthorized access and breaches.

5. The fifth part of the document explores the ethical implications of data collection and analysis. It discusses the need for transparency in data handling practices and the importance of obtaining informed consent from individuals whose data is being collected.

6. The sixth part of the document provides a detailed overview of the data analysis process. It covers various statistical and analytical techniques used to interpret complex data sets and extract meaningful insights.

7. The seventh part of the document discusses the importance of data visualization in communicating findings. It highlights how charts, graphs, and other visual tools can make complex data more accessible and understandable for stakeholders.

8. The eighth part of the document focuses on the integration of data into decision-making processes. It emphasizes the role of data-driven insights in identifying trends, forecasting outcomes, and informing strategic planning.

9. The ninth part of the document discusses the future of data management and analysis. It explores emerging technologies and trends that are expected to shape the way organizations collect, store, and analyze data in the coming years.

10. The tenth part of the document concludes by summarizing the key points discussed throughout the document. It reiterates the importance of a data-driven approach and the need for continuous improvement in data management practices.

11. The eleventh part of the document provides a list of references and sources used in the document. It includes books, articles, and online resources that provide further information on the topics discussed.

12. The twelfth part of the document contains a glossary of key terms and definitions. This section is designed to help readers understand the terminology used throughout the document and ensure clarity in communication.

13. The thirteenth part of the document includes a list of appendices. These appendices provide additional data, charts, and detailed information that support the main text of the document.

14. The fourteenth part of the document contains a list of footnotes. These footnotes provide additional context and information for specific points made in the text, allowing readers to delve deeper into the topics if needed.

15. The fifteenth part of the document includes a list of acknowledgments. This section expresses gratitude to the individuals and organizations that provided support, resources, and assistance during the preparation of the document.

16. The sixteenth part of the document contains a list of contact information. This section provides details on how to reach the author or the organization responsible for the document, should any questions or inquiries arise.

17. The seventeenth part of the document includes a list of related documents. These documents are recommended for further reading and provide additional insights into the topics discussed in the main document.

18. The eighteenth part of the document contains a list of frequently asked questions (FAQs). This section addresses common queries and concerns that readers may have, providing clear and concise answers to help them better understand the document's content.

Les membres du Conseil Municipal après en avoir délibéré décide à l'unanimité, de modifier les membres à la commission du PLU et de nommer les différents membres ci-dessous :

Membres titulaires

- Monsieur Bruno CALEIRO, Maire
- Madame Delphine RICHE
- Monsieur Patrick LEBRUNET
- Monsieur Quentin LIENART
- Madame Sophie FRELAT

Membres suppléants

- Madame Isabelle BROVIA
- Monsieur Pascal POLIZZI
- Monsieur Clément HUGUET
- Madame Carla CALEIRO
- Madame Julie ARAUJO CORTIJO TORRES

**VII - NOMINATION DES MEMBRES A LA COMMISSION DE LA MISE EN PLACE DU GPS et DE LA DEVIATION DES POIDS LOURDS SUR LA COMMUNE**

Monsieur le Maire rappelle la désignation des personnes nommer à la commission de la mise en place du GPS et de la déviation des poids lourds sur la commune lors d'une précédente séance du Conseil Municipal,

Membres

- Monsieur Bruno CALEIRO, Maire
- Monsieur Alain ZAREMBA
- Monsieur Christophe LAMBERT
- Monsieur Patrick LEBRUNET
- Monsieur Luis GRACIA

et demande de les modifier à la suite des démissions de Messieurs Alain ZAREMBA et Louis GRACIA.

Les membres du Conseil Municipal après en avoir délibéré decide à l'unanimité, de modifier les membres à la commission du PLU et de nommer les différents membres ci-dessous :

Membres

- Monsieur Bruno CALEIRO, Maire
- Monsieur Christophe LAMBERT
- Monsieur Patrick LEBRUNET

**VIII - NOMINATION DES MEMBRES A LA COMMISSION INTERNE DE SECURITE**

Monsieur le Maire rappelle la désignation des personnes nommer à la commission interne de sécurité lors d'une précédente séance du Conseil Municipal,

Membres

- Monsieur Bruno CALEIRO, Maire
- Monsieur Alain ZAREMBA
- Monsieur Christophe LAMBERT
- Monsieur Pascal POLIZZI

et demande de les modifier à la suite de la démission de Monsieur Alain ZAREMBA.

Les membres du Conseil Municipal après en avoir délibéré decide à l'unanimité, de modifier les membres à la commission du PLU et de nommer les différents membres ci-dessous :





## Membres

- Monsieur Bruno CALEIRO, Maire
- Monsieur Patrick LEBRUNET
- Monsieur Clément HUGUET
- Monsieur Christophe LAMBERT
- Monsieur Pascal POLIZZI

## **IX – NOMINATION DES MEMBRES AU SYNDICAT DES EAUX DU PLATEAU DU THELLE (SEPT)**

Monsieur le Maire rappelle la désignation des personnes nommer au Syndicat des Eaux du Plateau du Thelle lors d'une précédente séance du Conseil Municipal,

### Membres titulaires

- Monsieur Bruno CALEIRO, Maire
- Monsieur Patrick LEBRUNET

### Membres suppléants

- Monsieur Clément HUGUET
- Monsieur Alain ZAREMBA

et demande de les modifier à la suite de la démission de Monsieur Alain ZAREMBA.

Les membres du Conseil Municipal après en avoir délibéré décide à l'unanimité, de modifier les membres au Syndicat des Eaux du Plateau du Thelle et de nommer les différents membres ci-dessous :

### Membres titulaires

- Monsieur Bruno CALEIRO, Maire
- Monsieur Patrick LEBRUNET

### Membres suppléants

- Monsieur Clément HUGUET
- Monsieur Pascal POLIZZI

## **X - NOMINATION DES MEMBRES AU SYNDICAT MIXTE D'ASSAINISSEMENT**

Monsieur le Maire rappelle la désignation des personnes nommer au Syndicat Mixte d'Assainissement des Sablons lors d'une précédente séance du Conseil Municipal,

### Membres titulaires

- Monsieur Bruno CALEIRO, Maire
- Monsieur Alain ZAREMBA

### Membres suppléants

- Monsieur Patrick LEBRUNET
- Monsieur Luis GRACIA

et demande de les modifier à la suite des démissions de Messieurs Alain ZAREMBA et Louis GRACIA.

Les membres du Conseil Municipal après en avoir délibéré décide à l'unanimité, de modifier les membres au Syndicat Mixte d'Assainissement des Sablons et de nommer les différents membres ci-dessous :

### Membres titulaires

- Monsieur Bruno CALEIRO, Maire
- Monsieur Patrick LEBRUNET

### Membres suppléants

- Monsieur Clément HUGUET
- Madame Sophie FRELAT

The first part of the document discusses the importance of maintaining accurate records of all transactions. It emphasizes that every entry should be supported by a valid receipt or invoice. This ensures transparency and allows for easy verification of the data.

In the second section, the author details the various methods used to collect and analyze the data. This includes both manual and automated processes. The goal is to ensure that the data is as accurate and reliable as possible.

The third section provides a comprehensive overview of the results obtained from the analysis. It highlights key trends and patterns that have emerged from the data. These findings are crucial for understanding the underlying dynamics of the system being studied.

Finally, the document concludes with a series of recommendations based on the findings. These suggestions are intended to help improve the efficiency and accuracy of the data collection and analysis process in the future.

## **XI - NOMINATION DES MEMBRES AUX DIVERSES COMMISSIONS COMMUNALES**

Monsieur le Maire rappelle la désignation des personnes nommer aux diverses commissions communales lors des précédentes séances du Conseil Municipal,

<b>Affaires des finances et développement économique</b>  Mr Bruno CALEIRO Mme Delphine RICHE Mme Carla CALEIRO Mr Quentin LIENART Mr Pascal POLIZZI Mr Clément HUGUET Mr Patrick LEBRUNET	<b>Travaux, urbanisme, cadre de vie</b>  Mr Bruno CALEIRO Mme Julie ARAUJO CORTIJO TORRES Mme Sophie FRELAT Mr Louis GRACIA Mr Christophe LAMBERT Mr Pascal POLIZZI Mr Alain ZAREMBA Mr Patrick LEBRUNET Mme Delphine RICHE	<b>Affaires sociales et solidarité</b>  Mr Bruno CALEIRO Mme Julie ARAUJO CORTIJO TORRES Mme Isabelle BROVIA Mr Patrick LEBRUNET Mr Louis GRACIA Mr Christophe LAMBERT Mr Pascal POLIZZI Mr Alain ZAREMBA
<b>Périscolaire – écoles – cantine</b>  Mr Bruno CALEIRO Mme Sophie FRELAT Mme Delphine RICHE Mme Carla CALEIRO Mme Julie ARAUJO CORTIJO TORRES Mr Patrick LEBRUNET	<b>Comité des fêtes – cérémonies et vies associatives</b> Mr Bruno CALEIRO Mme Julie ARAUJO CORTIJO TORRES RICHE Delphine BROVIA Isabelle POLIZZI Pascal FRELAT Sophie HUGUET Clément LEBRUNET Patrick LIENART Quentin LAMBERT Christophe ZAREMBA Alain GRACIA Louis	<b>Communication et digital</b>  Mr Bruno CALEIRO Mme Sophie FRELAT Mme Julie ARAUJO CORTIJO TORRES RICHE Delphine BROVIA Isabelle POLIZZI Pascal LEBRUNET Patrick LAMBERT Christophe ZAREMBA Alain GRACIA Louis Mme Carla CALEIRO

et demande de les modifier à la suite des démissions de Messieurs Alain ZAREMBA et Louis GRACIA

Les membres du Conseil Municipal après en avoir délibéré décide à l'unanimité, de modifier les membres à la commission du PLU et de nommer les différents membres ci-dessous :

- Sont élus

\_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

<b>Affaires des finances et développement économique</b>  Mr Bruno CALEIRO Mme Delphine RICHE Mme Carla CALEIRO Mr Quentin LIENART Mr Pascal POLIZZI Mr Clément HUGUET Mr Patrick LEBRUNET	<b>Travaux, urbanisme, cadre de vie</b>  Mr Bruno CALEIRO Mme Julie ARAUJO CORTIJO TORRES Mme Sophie FRELAT Mr Louis GRACIA Mr Christophe LAMBERT Mr Pascal POLIZZI Mr Patrick LEBRUNET Mme Delphine RICHE	<b>Affaires sociales et solidarité</b>  Mr Bruno CALEIRO Mme Julie ARAUJO CORTIJO TORRES Mme Isabelle BROVIA Mr Patrick LEBRUNET Mr Christophe LAMBERT Mr Pascal POLIZZI
<b>Périscolaire – écoles – cantine</b>  Mr Bruno CALEIRO Mme Sophie FRELAT Mme Delphine RICHE Mme Carla CALEIRO Mme Julie ARAUJO CORTIJO TORRES Mr Patrick LEBRUNET	<b>Comité des fêtes – cérémonies et vies associatives</b>  Mr Bruno CALEIRO Mme Julie ARAUJO CORTIJO TORRES RICHE Delphine BROVIA Isabelle POLIZZI Pascal FRELAT Sophie HUGUET Clément LEBRUNET Patrick LIENART Quentin LAMBERT Christophe	<b>Communication et digital</b>  Mr Bruno CALEIRO Mme Sophie FRELAT Mme Julie ARAUJO CORTIJO TORRES RICHE Delphine BROVIA Isabelle POLIZZI Pascal LEBRUNET Patrick LAMBERT Christophe Mme Carla CALEIRO

## **XII - NOMINATION DES MEMBRES POUR L'ETABLISSEMENT D'UN PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE**

Les membres du Conseil Municipal après en avoir délibéré décide à l'unanimité, de nommer les membres suivants à la commission pour l'établissement d'un plan unique :

### **Membres**

- Monsieur Patrick LEBRUNET, référent
- Monsieur Bruno CALEIRO
- Monsieur Clément HUGUET,
- Madame Delphine RICHE

Cette commission a pour but d'établir des fiches pour prévoir les diverses modalités afin de gérer les différentes crises pouvant avoir sur lieu sur la commune.

## **XIII - NOMINATION DES MEMBRES POUR EFFECTUER LES ETATS DES LIEUX DES SALLES DE LA COMMUNE (salle Jean-Louis VOGEL et salle rue de la Mairie)**

Les membres du Conseil Municipal après en avoir délibéré décide à l'unanimité, de nommer les membres ci-dessous pour effectuer les états des lieux des différentes salles de la commune.

### **Membres**

- Monsieur LEBRUNET Patrick
- Madame FRELAT Sophie
- Monsieur HUGUET Clément

1. The first part of the document discusses the importance of maintaining accurate records of all transactions and activities. It emphasizes that proper record-keeping is essential for transparency and accountability, particularly in financial matters.

2. The second part of the document outlines the various methods and tools used to collect and analyze data. It highlights the need for consistent and reliable data collection processes to ensure the validity of the results.

3. The third part of the document describes the different types of data that can be collected and how they are used to inform decision-making. It notes that a combination of qualitative and quantitative data provides a more comprehensive understanding of the subject matter.

4. The fourth part of the document discusses the challenges and limitations of data collection and analysis. It acknowledges that there are often obstacles to obtaining complete and accurate data, and that these must be carefully considered and addressed.

5. The fifth part of the document provides a summary of the key findings and conclusions of the study. It reiterates the importance of thorough data collection and analysis in reaching valid and reliable conclusions.

6. The sixth part of the document offers recommendations for future research and practice. It suggests that further exploration of the methods and tools discussed in the document would be beneficial for improving data collection and analysis.

7. The seventh part of the document includes a list of references to the sources used in the study. These references provide additional information and context for the reader.

8. The eighth part of the document contains a list of appendices, which provide supplementary information and data related to the study. These appendices are intended to support the main text and provide a more detailed view of the research.

9. The ninth part of the document is a list of figures and tables, which present the results of the data analysis in a visual and organized manner. These elements are crucial for understanding the findings and trends of the study.

10. The tenth part of the document is a list of footnotes, which provide additional information and clarification for the reader. These footnotes are used to address specific points or provide further context for the text.

#### **XIV - NOMINATION DES MEMBRES REFERENTS A POLE EMPLOI**

Les membres du Conseil Municipal après en avoir délibéré décide à l'unanimité, de nommer les membres ci-dessous comme référents à pôle emploi et de demander aux différentes personnes leurs adresses mails afin de transmettre le courrier d'invitation par mail.

#### **Membres**

- Monsieur Bruno CALEIRO
- Monsieur Patrick LEBRUNET

#### **XV - CONDITIONS D'ATTRIBUTION DES TICKETS RESTAURANT**

Monsieur le Maire rappelle les deux délibérations prises lors des précédents conseils municipaux en date du 27 novembre 2015 ; du 16 mars 2018 et du 10 novembre 2021 ;

Les membres du Conseil Municipal après en avoir délibéré décide à l'unanimité de préciser les conditions d'attribution des tickets restaurants comme ci-dessous :

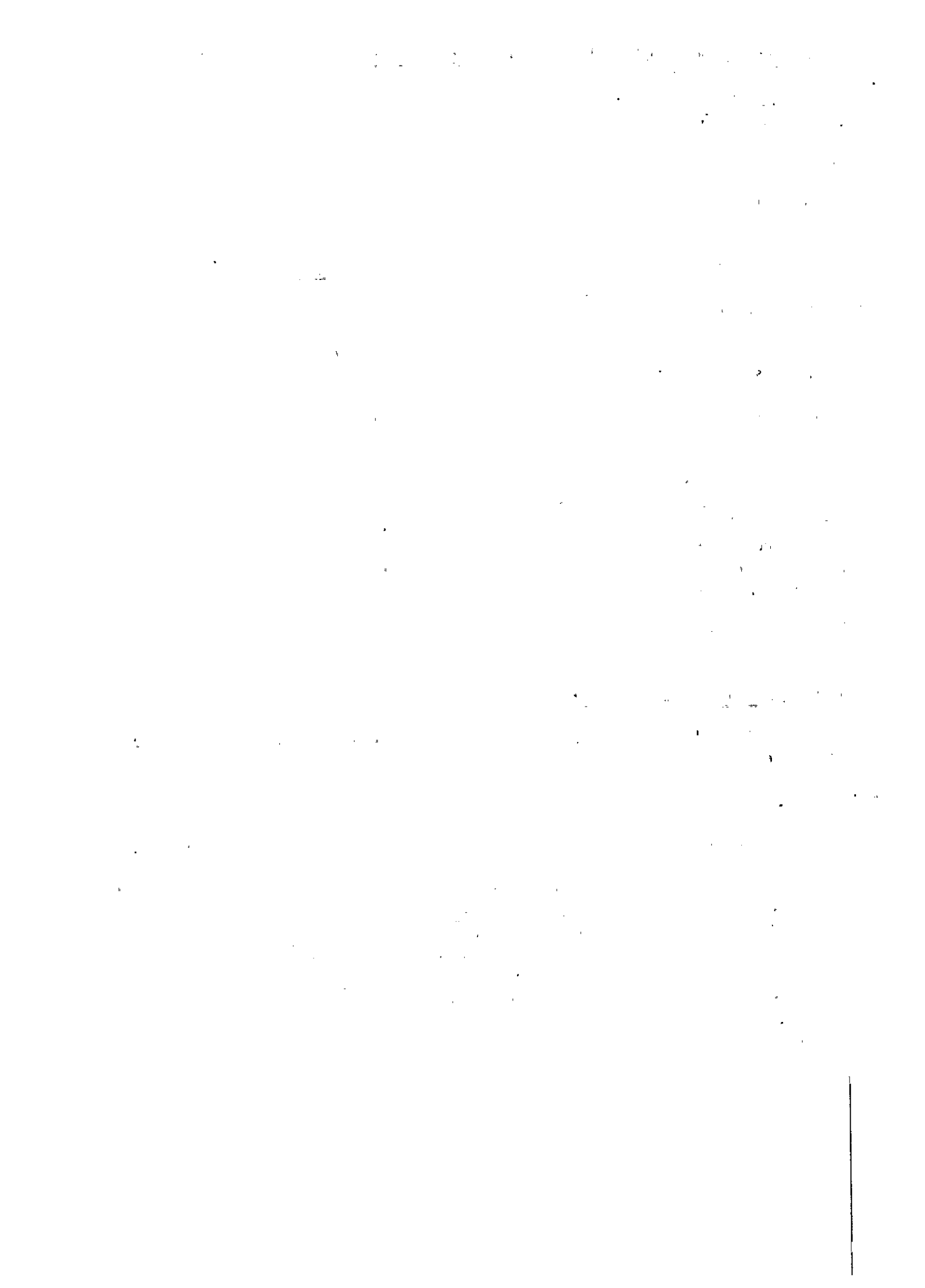
- Les agents qui pourront bénéficier des titres sont les agents titulaires
- **Rappel :**
  - Valeur du ticket restaurant : 7 € ; un ticket sera attribué selon les jours de présence d'un mois sur l'autre, participation de la commune à 50 % de la valeur du titre,
  - **la répartition des horaires** dans la journée. Il ne peut être attribué qu'un titre-restaurant par jour de travail et à condition que le repas soit compris dans l'horaire de travail journalier.
  - Neutralisation des périodes d'absence : Les salariés absents (congés annuels, maladie, arrêt de travail etc ..... ) ne bénéficient pas des titres-restaurant pour les jours d'absence.
- Les conditions d'octrois seront revues en début d'année 2023

#### **XVI - DECISION MODIFICATIVE N°2**

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, décide de procéder aux modifications suivantes, sur le budget de l'exercice 2022

#### **CREDITS A OUVRIR**

<b>Imputation</b>	<b>Nature</b>	<b>Montant</b>
011 / 60611	Eau et assainissement	1 500,00
011 / 60621	Combustibles	10 500,00
011 / 6261	Frais d'affranchissement	800,00
011 / 6232	Fêtes et cérémonies	1 000,00
011 / 6184	Versements à des organismes de formation	800,00
011 / 61558	Autres biens mobiliers	1 500,00
012 / 64168	Autres emplois d'insertion	46 000,00
65 / 65568	Autres contributions	1,31
011 / 6067	Fournitures scolaires	270,00
<b>Total</b>		<b>62 371,31</b>





## CREDITS A REDUIRE

Imputation	Nature	Montant
011 / 6257	Réceptions	1 000,00
65 / 65881	Hébergement et restauration scolaires	0,39
012 / 6413	Personnel non titulaire 1	46 000,00
011 / 60221	Combustibles et carburants	4 300,00
011 / 60612	Énergie - électricité	5 200,00
011 / 627	Services bancaires et assimilés	5 070,00
011 / 6262	Frais de télécommunications	800,00
65 / 65888	Autres subventions exceptionnelles	0,92
	<b>Total</b>	<b>62 371,31</b>

### **XVII - RAPPORT D'ACTIVITES 2021 DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES THELLOISE**

Les membres du Conseil Municipal après en avoir délibéré décide à l'unanimité, d'approuver le rapport d'activités de la Communauté de Communes Thelloise

### **XVIII - Mise en Souterrain - BT / EP / RT / HTA - SOUTER - Rue de Fresnoy en Thelle**

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal que les travaux ci-dessous doivent être réalisés :

#### **Mise en Souterrain - BT / EP / RT / HTA - SOUTER - Rue de Fresnoy en Thelle**

Monsieur le Maire précise que le financement peut être effectué par fonds de concours en application de l'article L5212-26 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Cet article prévoit en effet que des fonds de concours peuvent être versés entre le SE60 et les communes ou les établissements publics de coopération intercommunale membres, par délibérations concordantes, pour financer la réalisation ou le fonctionnement d'un équipement public local en matière de distribution publique d'électricité, de développement de la production d'électricité par des énergies renouvelables, de réduction des émissions polluantes ou de gaz à effet de serre, de maîtrise de la consommation d'énergie concernant notamment les investissements en éclairage public .

Lorsqu'il contribue à la réalisation d'un équipement, le fonds de concours est imputé directement en section d'investissement, sur l'article 2041 « Subventions d'équipement aux organismes publics », et comptabilisé en immobilisations incorporelles, amortissables sur une durée maximale de 15 ans.

Le coût total prévisionnel des travaux TTC, établi au 20 octobre 2022, s'élève à la somme de **125 440,94 €** (valable 3 mois)

Le montant prévisionnel du fonds de concours de la commune est de **112 215,06 €** (sans subvention) ou **59 375,04 €** (avec subvention).

L'avis défavorable des résidents de la rue de Fresnoy

**LE CONSEIL MUNICIPAL APRES EN AVOIR DELIBERE décide à 5 voix contre, 2 pour et 2 abstentions (Messieurs CALEIRO et LEBRUNET) :**

- **De ne pas accepter** la proposition financière du Syndicat d'Energie de l'Oise afin de procéder aux travaux de : **Mise en Souterrain - BT / EP / RT / HTA - SOUTER - Rue de Fresnoy en Thelle**
- **De ne pas donner suite à ce dossier.**



## **XVIX - ECLAIRAGE PUBLIC - AERIEN - TOUTE LA COMMUNE (modification des lampes + crosses)**

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal que les travaux ci-dessous doivent être réalisés :

### **Eclairage Public - AERIEN - Toute la Commune**

Monsieur le Maire précise que le financement peut être effectué par fonds de concours en application de l'article L5212-26 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Cet article prévoit en effet que des fonds de concours peuvent être versés entre le SE60 et les communes ou les établissements publics de coopération intercommunale membres, par délibérations concordantes, pour financer la réalisation ou le fonctionnement d'un équipement public local en matière de distribution publique d'électricité, de développement de la production d'électricité par des énergies renouvelables, de réduction des émissions polluantes ou de gaz à effet de serre, de maîtrise de la consommation d'énergie concernant notamment les investissements en éclairage public .

Lorsqu'il contribue à la réalisation d'un équipement, le fonds de concours est imputé directement en section d'investissement, sur l'article 2041 « Subventions d'équipement aux organismes publics », et comptabilisé en immobilisations incorporelles, amortissables sur une durée maximale de 15 ans.

Le coût total prévisionnel des travaux TTC, établi au 20 octobre 2022, s'élève à la somme de **46 109,19 €** (valable 3 mois)

Le montant prévisionnel du fonds de concours de la commune est de **39 018,17 €** (sans subvention) ou **7 780,93 €** (avec subvention).

### **LE CONSEIL MUNICIPAL APRES EN AVOIR DELIBERE :**

- Vu l'article L.5212-26 du CGCT ;
- Vu les statuts du SE60 en vigueur ;
- Vu le barème des aides du SE60 en vigueur ;

**Accepte** la proposition financière du Syndicat d'Energie de l'Oise de procéder aux travaux de : **Eclairage Public - AERIEN - Toute la Commune**

**Acte** que l'exécution des travaux dépendra du calendrier de priorisation des travaux examiné par le SE60, en fonction des crédits budgétaires disponibles, de l'impact environnemental et économique, en concertation et coordination avec les différents partenaires et de la commande de matériel. Une notification sera envoyée à la commune.

- **Demande** au SE 60 de programmer et de réaliser ces travaux et prend acte que les travaux se réaliseront suivant le calendrier d'instruction de l'appel à projets en cours.
- **Demande** au SE60 de solliciter l'aide financière du Conseil Départemental de l'Oise. L'obtention de la subvention ou dérogation conditionnera le démarrage possible des travaux.
- **Acte** que le montant total des travaux pourra être réévalué en fonction du taux d'actualisation en vigueur à la date de réalisation des travaux.
- **Autorise** le versement d'un fonds de concours au SE60.
- **Prend acte** du versement de la participation en une seule fois après l'achèvement des travaux
- **Inscrit** au Budget communal de l'année **2023**, les sommes qui seront dues au SE 60, selon le plan de financement prévisionnel joint :
- Les dépenses afférentes aux travaux **4 899,11 €** (montant prévisionnel du fonds de concours sans frais de gestion et avec subvention)
- Les dépenses relatives aux frais de gestion **2 881,82 €**

1. The first part of the document discusses the importance of maintaining accurate records of all transactions and activities. It emphasizes that this is crucial for ensuring transparency and accountability in the organization's operations.

2. The second part of the document outlines the various methods and tools used to collect and analyze data. It highlights the need for consistent and reliable data collection processes to support effective decision-making.

3. The third part of the document focuses on the role of technology in data management and analysis. It discusses how modern software solutions can streamline data collection, storage, and reporting, thereby improving efficiency and accuracy.

4. The fourth part of the document addresses the challenges associated with data management, such as data quality, security, and privacy. It provides strategies to mitigate these risks and ensure that data is used responsibly and ethically.

5. The fifth part of the document concludes by summarizing the key findings and recommendations. It stresses the importance of ongoing monitoring and evaluation to ensure that data management practices remain effective and up-to-date.

6. The sixth part of the document provides a detailed overview of the data collection process, including the identification of data sources, the design of data collection instruments, and the implementation of data collection procedures.

7. The seventh part of the document discusses the various methods used for data analysis, such as descriptive statistics, inferential statistics, and qualitative analysis. It explains how these methods are used to interpret the data and draw meaningful conclusions.

8. The eighth part of the document focuses on the presentation of data, including the use of tables, charts, and graphs. It provides guidelines for creating clear and concise reports that effectively communicate the results of the data analysis.

9. The ninth part of the document discusses the importance of data security and privacy. It outlines the measures that should be taken to protect sensitive data from unauthorized access and ensure compliance with relevant regulations.

10. The final part of the document provides a summary of the key points discussed throughout the document. It reiterates the importance of data management and analysis in supporting organizational success and provides a call to action for the reader to implement the recommended practices.

## **XX - REALISATION DES ETUDES PREALABLES VISANT A METTRE EN ŒUVRE DES INSTALLATIONS D'ENERGIE RENOUVELABLE SUR LE PATRIMOINE PUBLIC AVEC LE SYNDICAT D'ENERGIE DE L'OISE (SE60)**

Dans le cadre de la compétence optionnelle « Maîtrise de la demande en énergie et Energies Renouvelables », à laquelle la Commune de Puiseux-le-Hauberger adhère depuis le 10/07/2018, le SE60 propose d'accompagner les communes dans la réalisation de leurs projets énergétiques. Cet accompagnement s'est caractérisé dans un premier temps par un diagnostic énergétique global du patrimoine bâti pris en charge par le SE60 et ayant permis à la commune d'identifier et de prioriser des opportunités de travaux.

Suite à la réalisation de ce diagnostic, Monsieur le Maire de la Commune de Puiseux-le-Hauberger propose de solliciter le SE60 pour la réalisation des études préalables portant sur la mise en œuvre de productions d'électricité à partir de panneaux photovoltaïques sur le site de l'atelier municipal.

Le SE60 propose aux collectivités de bénéficier d'un marché à bons de commande conclu à l'échelle départementale, d'accompagner la collectivité dans la bonne réalisation de ces études et de participer financièrement à hauteur de 100 % aux coûts des études dans la limite de 5 000 € TTC d'aide et de 2 études par an.

Dans un premier temps le coût du diagnostic structure s'élève à 2 448,16 € soit un reste à charge pour la commune de 0 €.

Le Conseil communal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents,

Article 1 : sollicite le SE60 pour la réalisation des études citées ci-dessus

Article 2 : sollicite une aide financière auprès du SE60

Article 3 : autorise Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de la présente délibération.

## **XXI - REINSCRIPTION DES ENFANTS A CHAQUE FIN DE CYCLE**

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré décide de voter à 7 voix contre et 2 abstentions (Madame RICHE et Monsieur CALEIRO)

La réinscription à chaque passage de cycle, soit

- Passage du cycle 1 au cycle 2 : soit de la classe de grande section de maternelle au CP
- Passage du cycle 2 au cycle 3 : soit de la classe de CE1 – CE2 au CM1 – CM2

Pour les enfants venant de l'extérieur selon la disponibilité des places au moment des réinscriptions

## **XXII - CLASSEMENT DANS LA VOIRIE COMMUNALE**

Vu le code de la voirie routière, notamment son article L.141-3,

Entendu le rapport de Monsieur le maire, exposant l'intérêt de confirmer que certaines voiries appartiennent dans le réseau de la commune,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité, de :

- De confirmer le classement de la Grande Rue (ancienne 901 A Départementale) dans la voirie communale ;
- Dit que la dimension de la voie communale est 1916 m et de 6.50 mètres de largeur,

Charge Monsieur le Maire de procéder aux démarches et formalités nécessaires liées à cette délibération et notamment de mettre à jour le tableau de classement de la voirie communale.



### **XXIII - CONVENTION MISE A DISPOSITION A TITRE GRACIEUX D'UNE PARTIE DE TERRAIN SITUE RUE DE DIEUDONNE PAR MR DE MAISTRE**

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité, :

- D'autoriser Monsieur le Maire à établir et à signer la convention dont le modèle est annexée à la présente.

- Charge Monsieur le Maire de procéder aux démarches et formalités nécessaires liées à cette délibération

### **XXIV - APPROBATION DE LA CONVENTION MISE A DISPOSITION DES LOCAUX - DE LA CONVENTION SUR LES OBJECTIFS ET LES MOYENS ET DE LA CHARTE D'ENGAGEMENT POUR LES ASSOCIATIONS**

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à 6 voix pour et 2 voix contre (Madame BROVIA Isabelle et Monsieur POLIZZI Pascal) de :

- D'approuver la convention de mise à disposition de locaux aux associations ;

- D'approuver la convention d'objectifs et de moyens ;

- D'approuver la charte d'engagements des associations subventionnées par la commune ;

Charge Monsieur le Maire de procéder aux démarches et formalités nécessaires liées à cette délibération dont les annexes sont jointes à la présente.

### **XXV - ADHESION AU GROUPEMENT DE COMMANDES POUR LA REALISATION DE TRAVAUX D'ENTRETIEN COURANT ET EXECUTION DE REVETEMENTS SUPERFICIEL DE LA VOIRIE COMMUNALE**

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.1414-3 et L.5211-4-4,

Vu le Code de la Commande Publique et notamment les articles L2113-6 à L2113-8,

Vu les statuts de la Communauté de communes Thelloise,

Vu le projet de convention constitutive du groupement de commandes,

Monsieur le maire expose au conseil les objectifs du groupement de commandes, que souhaite renouveler la CCT à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2023 jusqu'au 31 décembre 2025, à savoir :

- assurer un soutien aux communes et mutualiser la procédure de passation de l'accord-cadre et son exécution,

- prise en charge par la CCT de cette procédure de passation de l'accord cadre à bons de commande pour la réalisation de travaux de réparation, revêtements superficiels, création de trottoirs, bordure, marquage au sol, travaux de reprise ponctuelles de pluvial et d'assainissement.

Considérant la nécessité pour la commune de pouvoir utiliser cet accord-cadre pour la réalisation de travaux de voirie.

Considérant que cette adhésion n'emporte aucune obligation pour la commune de passer des commandes.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, décide à l'unanimité :

D'APPROUVER l'adhésion de la commune au groupement de commandes et DESIGNER la Communauté de communes Thelloise comme coordonnateur du groupement.

D'ACCEPTER les termes du projet de convention constitutive du groupement de commandes pour la réalisation de travaux d'entretien et exécution de revêtements superficiels de la voirie communale.

D'AUTORISER Monsieur le Maire à signer la convention constitutive du groupement et à transmettre les besoins de sa commune.

D'AUTORISER le représentant du coordonnateur à signer l'accord cadre du groupement de commandes pour le compte de la commune ainsi que tout document nécessaire à l'exécution de ce groupement de commandes.

1. The first part of the document discusses the importance of maintaining accurate records of all transactions and activities. It emphasizes that proper record-keeping is essential for transparency and accountability, particularly in financial matters. This section outlines the various methods and tools used to collect and store data, ensuring that all information is readily accessible and secure.

2. The second part of the document focuses on the analysis and interpretation of the collected data. It describes the process of identifying trends, patterns, and anomalies within the data sets. This involves the use of statistical techniques and data visualization tools to present the information in a clear and understandable manner. The goal is to provide meaningful insights that can inform decision-making and strategic planning.

3. The third part of the document addresses the challenges and limitations of the data collection and analysis process. It acknowledges that there are often gaps in data, potential biases, and the need for continuous monitoring and updates. It provides recommendations for how to overcome these challenges and ensure the reliability and validity of the information presented.

4. The final part of the document concludes with a summary of the key findings and a call to action. It reiterates the importance of ongoing data management and analysis, and encourages stakeholders to take the necessary steps to implement the recommendations. The document is intended to serve as a comprehensive guide for anyone involved in data-driven decision-making.



## **XXVI - EXTINCTION DE L'ECLAIRAGE PUBLIC**

Le Conseil municipal décide après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'approuver le projet d'éteindre l'éclairage public partiellement et de la façon suivante :

- Coupure sur toute la commune sauf à chaque intersection, soit 7 points lumineux au lieu de 100,
- Coupure entre 23 heures et 5 heures pendant la semaine,
- Coupure plus tardive le week-end,
- De faire un sondage auprès de la population,

## **XXVII – PROJETS FUTURS**

Le conseil municipal réfléchit sur le foncier futur de la commune et décide de retenir éventuellement des idées de droit de préemption urbain sur diverses zones de la commune soit :

- Le presbytère (locaux pour la commune)
- Différentes veilles foncières sur les dents creuses (divers terrains dans la grande rue pour des parkings, logements sociaux ou autres) afin de construire harmonieusement.
- Modifications futures du PLU
- Parc etc.....

Une réunion de la commission d'urbanisme se réunira afin d'approfondir chaque point.

## **XXVIII - DECLARATION PREALABLE A TOUTE DIVISION VOLONTAIRE DE PROPRIETE FONCIERE**

Vu l'article L 115-3 du code de l'urbanisme, qui dispose que « Dans les parties de commune nécessitant une protection particulière en raison de la qualité des sites, des milieux naturels et des paysages, le conseil municipal peut décider, par délibération motivée, de soumettre, à l'intérieur de zones qu'il délimite, à la déclaration préalable prévue par l'article L. 421-4, les divisions volontaires, en propriété ou en jouissance, d'une propriété foncière, par ventes ou locations simultanées ou successives qui ne sont pas soumises à un permis d'aménager.

L'autorité compétente peut s'opposer à la division si celle-ci, par son importance, le nombre de lots ou les travaux qu'elle implique, est de nature à compromettre gravement le caractère naturel des espaces, la qualité des paysages ou le maintien des équilibres biologiques. Lorsqu'une vente ou une location a été effectuée en violation des dispositions du présent article, l'autorité compétente peut demander à l'autorité judiciaire de constater la nullité de l'acte. L'action en nullité se prescrit par cinq ans à compter de la publication de l'acte ayant effectué la division (...) ».

Vu les articles L610-1, R 115-1, R 421-23 et R151-52 du code de l'urbanisme ;

Vu le Plan Local d'Urbanisme de la commune approuvé par délibération en date du 18 mars 2016, exécutoire le 5 avril 2016 et mise à jour le 28 avril 2016 par arrêté et le 1<sup>er</sup> mars 2019,

Considérant l'intérêt de maîtriser l'urbanisation sur les secteurs jugés sensibles de la commune, eu égard à des critères patrimoniaux et paysager,

Considérant que les zones urbaines du village nécessitent une protection particulière en raison du caractère remarquable de ses sites et des paysages,

Considérant la nécessité de préserver le caractère patrimonial et paysager des sites,

Considérant l'intérêt de s'assurer une vigilance accrue en matière de divisions foncières dans l'ensemble des zones U du plan local d'urbanisme (plan joint) ;

Considérant la volonté de recourir au régime de la déclaration préalable sur ces secteurs ;

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,**

**DECIDE** de soumettre à déclaration préalable, dans les zones U du Plan Local d'Urbanisme (plan joint), les divisions volontaires des propriétés foncières en application de l'article L 115- 3 du code de l'urbanisme.

**DIT** que, conformément à l'article R 115-1 du code de l'urbanisme, la délibération sera affichée en mairie pendant un mois et tenue à la disposition du public à la mairie.

Mention en sera publiée dans un journal régional ou local diffusé dans le département.

La délibération du conseil municipal prend effet à compter de l'accomplissement de l'ensemble des formalités de publicité définies à l'alinéa précédent.

Copie en est adressée sans délai, à l'initiative de son auteur, au Conseil supérieur du notariat, à la chambre départementale des notaires, aux barreaux constitués près les tribunaux judiciaires dans le ressort desquels sont situées la ou les zones concernées et au greffe des mêmes tribunaux.

**AUTORISE** Monsieur le Maire à annexer cette délibération au Plan local d'urbanisme par un arrêté ;

### **XXIX - RENOUELEMENT CONTRAT PRESTATION DE SERVICE POUR L'ENTRETIEN DU RESEAU DES EAUX PLUVIALES**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

**DECIDE** de renouveler le contrat de prestation de service pour l'entretien du réseau d'eaux pluviales avec l'entreprise SUEZ à compter de la date de réception de celle-ci en sous-préfecture ;

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

### **XXX - COLIS FIN D'ANNEE – REPAS DES ANCIENS**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

**DECIDE**

- De distribuer un colis aux personnes de 70 ans et plus (date de naissance dans l'année) ;
- Que les personnes pouvant se déplacer viendront chercher leurs colis, le samedi 10 décembre 2022 pendant le marché de Noël qui se déroulera à la salle Jean-Louis Vogel ;
- Décide de retenir les colis « panier n°2 » de la Ferme du Relais de Noailles d'une valeur de 30 €.
- Qu'un repas sera organisé pour les aînés au mois de mars 2023 pour les personnes de 65 ans et plus.

### **XXXI - DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU DEPARTEMENT – TROTTOIR LOTISSEMENT BEAUREGARD AVEC ACCES PMR**

Le Conseil Municipal de PUISEUX LE HAUBERGER après en avoir délibéré décide à l'unanimité, de demander pour 2023, une subvention auprès du Département - afin de réaliser des travaux de création de trottoir avec un accès PMR.

Le coût total HT des travaux est de 39 302.33 €

Le plan de financement se trouve en annexe de cette délibération.

Le conseil municipal prend l'engagement de réaliser l'opération si la subvention sollicitée est accordée

### **XXXI bis - DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DE LA DETR – TROTTOIR LOTISSEMENT BEAUREGARD AVEC ACCES PMR**

Le Conseil Municipal de PUISEUX LE HAUBERGER après en avoir délibéré décide à l'unanimité, de demander pour 2023, une subvention auprès de la DETR - afin de réaliser des travaux de création de trottoir avec un accès PMR.

Le coût total HT des travaux est de 39 302.33 €

Le plan de financement se trouve en annexe de cette délibération.

Le conseil municipal prend l'engagement de réaliser l'opération si la subvention sollicitée est accordée



**XXXI ter - DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DE LA DSIL – TROTTOIR  
LOTISSEMENT BEAUREGARD AVEC ACCES PMR**

Le Conseil Municipal de PUISEUX LE HAUBERGER après en avoir délibéré décide à l'unanimité, de demander pour 2023, une subvention auprès de la DSIL - afin de réaliser des travaux de création de trottoir avec un accès PMR.

Le coût total HT des travaux est de 39 302.33 €

Le plan de financement se trouve en annexe de cette délibération.

Le conseil municipal prend l'engagement de réaliser l'opération si la subvention sollicitée est accordée

**QUESTIONS DIVERSES**

Séance ouverte à 19 heures 15

Séance levée à 23 heures 30

Le Maire

Bruno CALEIRO

The image shows the official seal of the Municipality of Puisseux-le-Hauberger, which is circular and contains a coat of arms. The text around the seal reads "MAIRIE DE PUISEUX-LE-HAUBERGER" and "(Cise) 60". Overlaid on the seal is a large, handwritten signature in black ink.

1. The first part of the document discusses the importance of maintaining accurate records of all transactions and activities. It emphasizes that this is crucial for ensuring transparency and accountability in the organization's operations.

2. The second part of the document outlines the various methods and tools used to collect and analyze data. It highlights the need for consistent and reliable data collection processes to ensure the validity of the results.

3. The third part of the document describes the different types of data that are collected and how they are used to inform decision-making. It notes that a combination of quantitative and qualitative data is often used to provide a comprehensive view of the organization's performance.

4. The fourth part of the document discusses the challenges and limitations of data collection and analysis. It identifies common issues such as data quality, bias, and incomplete information, and offers strategies to mitigate these risks.

5. The fifth part of the document provides a summary of the key findings and conclusions. It reiterates the importance of data-driven decision-making and the need for ongoing monitoring and evaluation to ensure the organization's success.

6. The sixth part of the document includes a list of references and sources used in the research. It provides a clear and concise list of the literature and data sources that informed the analysis.

7. The seventh part of the document contains a list of appendices and supplementary materials. These include additional data, charts, and tables that provide further detail and support for the main findings.

8. The eighth part of the document is a concluding statement that summarizes the overall purpose and objectives of the study. It expresses the hope that the findings will be useful and informative for the organization and its stakeholders.

9. The ninth part of the document is a final section that provides contact information and a way to reach the author or the organization. It includes a phone number, email address, and website URL.

10. The tenth part of the document is a final page that contains a footer with the date of publication and the name of the organization. It also includes a small logo or emblem in the bottom right corner.